

Certificat de dépôt d'équipement de chauffage (poêle à bois ou charbon, insert)¹ par un particulier, dans l'une des déchetteries de la MEL, dans le cadre d'une demande de prime air

Dispositif Prime Air 2024-2025

- 1. Imprimer et compléter le certificat
- 2. Se rendre dans l'une des déchetteries de la MEL dédiées aux particuliers (adresses exactes et conditions d'accès disponibles sur <u>le site de la MEL.</u>)
- 3. Présenter le document complété à l'agent à l'entrée de la déchetterie pour signature <u>AVANT</u> de déposer l'équipement dans la benne.
- 4. Repartir avec le document signé à joindre au dossier de demande d'aide, avec les justificatifs post-travaux.

Nom de la déchetterie MEL :
Date du dépôt :
Nom du particulier ² :
Adresse :
Mail ou téléphone :
Type d'appareil déposé (cochez la case correspondante) : □ Poêle à bois / à granulés □ Insert □ Poêle à charbon
Marque de l'appareil déposé en déchèterie :
Signature du particulier :
Signature et cachet de l'agent de la déchetterie MEL :

¹ Pour les foyers ouverts, il n'est pas nécessaire de prouver le dépôt en déchetterie

² Les entreprises ne sont pas autorisées à utiliser ce certificat pour le dépôt en déchetterie MEL, elles doivent utiliser le CERFA 14012*01 de « Déclaration conjointe de dépôt d'un appareil de chauffage domestique au bois et engagement à sa destruction physique ».